



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**Règlement de contrôle intérimaire 355-2025
de la MRC du Haut-Saint-Laurent**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que **le règlement de contrôle intérimaire numéro 355-2025, modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 346-2024**, est entré en vigueur le 26 février 2026, jour de la signification de l'avis par Madame Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales.

DONNÉ À HUNTINGDON, 24 mars 2026.

Pierre Caza
Directeur général
et greffier-trésorier

**Règlement de contrôle intérimaire 355-2025
de la MRC du Haut-Saint-Laurent**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de sainte-faube certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 8h et 16h le 30^e jour de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30^e jour de mars 2026.

Directeur(trice) général(e) et
greffier(ère)-trésorier(ère)